

République Française

Département du Bas-Rhin



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 juillet 2024**

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 26 Conseillers présents : 19 (5 procurations)

L'an 2024, le 3 juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. M. Christian SITTLER a été désigné secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été mailés le 27 juin 2024.

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	M. Christian SITTLER	M. Martin GUNDELACH
Mme Stéphanie GUIMIER	Mme Julie ROJDA (<i>arrivée pour communiqués du Maire</i>)	M. Philippe WETZEL (<i>arrivé au point 49</i>)
M. Claude WEIL	M. Eric HELBLING	Mme Chantal WINTZ (<i>arrivée au point 49</i>)
M. Bruno LEFEBVRE	Mme Séverine RAMSEYER	M. Richard BAUMERT
Mme Florence SCHWARTZ	M. Frédéric BARTHE	Mme Caroline RUDOLF
M. Jean Jacques KNOFF	Mme Elsa ESTREICHER	
Mme Véronique BRUDER		
M. François LARDINAIS		

Membres absents excusés :

Mme Nathalie GARBACIAK (procuration à Mme Stéphanie GUIMIER), Mme Sonia JEHL (procuration à Mme Florence SCHWARTZ), M. Eric LACHMANN (procuration à Mme Séverine RAMSEYER), Mme Ellia FONTAINE (procuration à M. Jacky WOLFARTH), M. Antony REIFF, Mme Gaëtane CHAUVIN (procuration à M. Jean Jacques KNOFF), M. Vincent KALT.

Assistait en outre : M. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services.

DCM48/04/2024 Cession de la propriété sise 13 rue du Général de Gaulle, dite Maisons Reibel

Le compromis de vente signé avec M. Philippe FOUCAULT pour la vente de ce bien immobilier est échu depuis le 1^{er} janvier dernier.

En conséquence, la Ville est en quête d'un nouvel acquéreur disposé à réaliser un projet de réhabilitation conforme aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur Ismet KAÇAN, gérant de la société TR EUROPE, s'est porté candidat après avoir eu connaissance des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

En date du 13 juin 2024, le service du Domaine a estimé la valeur vénale du bien à 88 500 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente sans justification à 79 650 €.

Considérant l'évolution défavorable des conditions économiques et financières liées à un tel projet de réhabilitation,

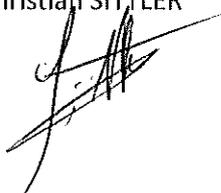
Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20240703-DCM48-04-20204-DE
Date de réception préfecture : 09/07/2024

considérant les contraintes liées à la préservation du patrimoine architectural,
considérant l'état de dégradation avancé des bâtiments et son aggravation récente,
considérant le risque de péril qui en découle,
considérant que la Commune est depuis 2017 en recherche d'un acquéreur dont le projet correspond aux contraintes imposées,
entendu les explications de M. le Maire,
le Conseil Municipal
après en avoir délibéré,
décide :

- d'approuver la cession de ces propriétés (section AB, parcelle 188 d'une superficie de 3,17 ares et parcelle 190 d'une superficie de 0,58 ares) à la société TR EUROPE pour un montant de 85 000 €,
- d'autoriser la constitution d'une servitude de passage souterrain de canalisations et réseaux (eau, électricité, gaz, assainissement, télécommunications et autres réseaux divers) et une servitude de passage à pied ou en véhicule à toute heure du jour et de la nuit, à la charge de la parcelle cadastrée section AB numéro 189,
- de charger et d'autoriser M. le Maire à signer le compromis de vente, l'acte de cession ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,
M. Christian SITTLER



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jacky WOLPARTH.

